

Décision

Générale

colonial

Décision n° 229/SG/FIN constatant la mutation de personnels à salaire horaire

n° 229/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
17 février 1968

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1968

Date du numéro
10 mars 1968

TEXTE INTÉGRAL

Sont constatées au 1er janvier 1968, les mutations suivantes : — des Finances aux arrondissements du District de Djibouti : — Mohamed Awad (gardien) ; — Hamad Kassim (gardien). — du Ministère de l'Enseignement au Service des Contributions : — Kamil Cabasse (secrétaire-dactylographe). — du District de Djibouti aux arrondissements du District de Djibouti : — Daher Ismael (dactylographe). — du Charia de Djibouti aux arrondissements du District de Djibouti : — Mohamed Goumhoud (interprète).